



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion

Question écrite n° 1799

Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'il avait posée sous la Xe législature et demeurée sans réponse, M. Jean-Louis Masson expose à M. le ministre de l'intérieur la situation suivante. De nombreuses personnes en situation précaire vendent sur la voie publique des revues comme Macadam. Ces personnes sont munies d'un badge qui leur sert, semble-t-il, d'accréditation auprès du public. Il lui demande de bien vouloir lui préciser par qui sont délivrés ces badges et à quelles conditions. En outre, il lui demande si le maire d'une commune peut légalement leur interdire l'accès aux commerces pour vendre leurs revues et, dans l'affirmative, sur la base de quel(s) texte(s) législatif(s) et/ou réglementaire(s) il peut le faire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1799

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2521

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)